

UN LABORATOIRE EN VRAIE GRANDEUR DE L'APRES-MINE : QUELS PAYSAGES A VENIR ?

A real laboratory for an aftermath coal basin : what will be future landscapes ?

par Gaëlle NEVEU (*)

Mots-clés. – Bassin minier, Nord – Pas-de-Calais, après-mine, paysage minier, urbanisme.
Key words. – Coal basin, Nord – Pas-de-Calais, aftermath coal, coal field landscape, urbanism.

Vingt-cinq ans après la fin de l'exploitation minière, de nombreuses traces du passé industriel sont encore lisibles dans le paysage : l'environnement rural, agricole et verdoyant antérieur est toujours présent, mais a subi de profondes modifications. Depuis 2012 le bassin minier est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre de « paysage culturel évolutif vivant ». Fin 2016, la chaîne des terrils l'a été parmi les sites, perspectives et paysages d'intérêt, au titre de la loi 1930. Ces classements traduisent de façon réglementaire une reconnaissance internationale de la singularité des paysages (Apourceau-Poly & Bertram, 2016). L'enjeu aujourd'hui est de protéger le patrimoine bâti, néo-naturel et les paysages miniers caractérisés par la silhouette monumentale des terrils. L'évolution du territoire doit être maîtrisée pour ne pas fermer la vue par des constructions nouvelles (logements, ZAC, panneaux publicitaires, etc.). Des dynamiques végétales sont également apparues avec un développement spontané de la végétation

depuis l'arrêt de l'exploitation. La reconquête de la nature peut parfois être une bonne chose, mais sa maîtrise est nécessaire pour ne pas contribuer à la banalisation des paysages miniers. Le développement éolien, enjeu d'actualité de développement des énergies renouvelables, doit aussi être surveillé. L'*Etude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables* (URBICAND, 2015) a défini des recommandations pour protéger et mettre en valeur les paysages miniers, à destination des différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. Deux grandes orientations ont été formulées : conserver la présence et la lisibilité du patrimoine minier et réinvestir, valoriser et mettre en lien les éléments constitutifs de l'armature minière. Le CAUE 62 accompagne la Mission Bassin Minier dans la conception des actions à mener : sensibilisation des collectivités, réflexion sur les principes susceptibles d'aider à préserver ce qui doit l'être sans obérer le redéploiement nécessaire d'activités économiques.

BIBLIOGRAPHIE

- APOURCEAU-POLY C. & BERTRAM C. (2016). — Les paysages du Bassin Minier Nord – Pas de Calais. Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. *Mission Bassin Minier - Les cahiers techniques de la Mission Bassin Minier*, Oignies : 70 p.
- URBICAND, Atelier de l'Isthme (2015). — *Etude pour la qualification et la protection des paysages remarquables*. Mission Bassin Minier : 133 p.

(*) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais, 43 rue d'Amiens, 62018 – Arras cedex 9 ; gneveu@caue62.org